



**Finances – Personnel
Administration Générale**

OBJET : Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le territoire du Castelbriantais

EXPOSE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est assuré selon deux modes de gestion différents, issus des établissements publics de coopération intercommunale historiques du Castelbriantais et du Secteur de Derval.

Pour le Castelbriantais, le SPANC est mis en œuvre via une délégation de service public assurée par la société Véolia eau qui arrive à échéance le 29 février 2020. Sur le Secteur de Derval, une prestation de service est réalisée par l'entreprise STGS avec une échéance au 31 décembre 2020.

Par délibération du 27 juin 2019, le conseil communautaire a décidé d'étudier l'évolution de l'organisation du service sur ses aspects ressources humaines, tarification et dispositions réglementaires pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Dans cette perspective, et afin d'assurer la continuité du service à la clôture du marché de délégation de service public avec la société Veolia au 29 février 2020, un marché de prestation de service va être mis en œuvre pour le territoire du Castelbriantais jusqu'à l'échéance du marché actuel pour le Secteur de Derval fixée au 31 décembre 2020.

Cela suppose de préciser les tarifs applicables pour le territoire du Castelbriantais. Il est proposé de les maintenir à l'identique selon le barème suivant :

Nature de la prestation	Tarif
Contrôle de conception	45,07 €
Contre visite contrôle de conception	48,65 €
Contrôle de réalisation	70,26 €
Contre visite contrôle de réalisation	48,65 €
Contrôle lors de vente immobilière	133,35 €
Contrôle de bon fonctionnement / diagnostic	48,65 €
Contre visite contrôle de bon fonctionnement / diagnostic / vente	70,26 €

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel et Administration Générale » réunie le 23 janvier dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le territoire du Castelbriantais pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 13 février 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-167-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 17-02-2020

Conseil Communautaire du 13



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 55

L'an deux mil vingt, le treize février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Marie-Jo HAVARD			X	P	M. Rudy BOISSEAU
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	Mme Adeline HARRIS	X			P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Christian LE MOËL	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
M. Robert GASTINEAU				X		
DERVAL	M. Jean LOUËR			X	P	M. Jean-Pascal BREGEON
	M. Jean-Pascal BREGEON	X				
	M. Yvan LUCAS	X				
	Mme Laurence GUILBAULD	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X				
	Mme Valérie COUE	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	M. Noël JOUAN	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSE	M. Michel BOISSEAU			X		
	Mme Sylvie CARCREFF			X		
JANS	M. Philippe MACE	X				
	Mme Françoise COQUET	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérange GELLE			X	P	M. Alain DUVAL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Emmanuel MASSÉ			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU			X	P	Mme Valérie COUÉ
	M. Dominique LANOE			X		
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE					

Secrétaire de Séance : M. Jean-Noël BEAUDOIN

M. Daniel RABU est arrivé à 17 h 32 lors de la lecture de la délibération n° 003 relative au renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 37 lors de la lecture de la délibération n° 004 relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval.

Mme Adeline HARRIS est arrivée à 18 h 17 lors de la lecture de la délibération n° 018 relative aux tarifs des tablettes numériques.

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-167-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 17-02-2020



Le Président,

Alain HUNAULT